

## **Motion visant à amender le rôle de V.-P. aux affaires externes par référendum**

**Attendu que** la commission des affaires des étudiants internationaux a été créée il y a deux ans;

**Attendu que**, depuis lors, le rôle de l'ISAC n'a pas gagné d'importance ou débuté comme on l'espérait;

**Attendu que**, suite à cet amendement constitutionnel, l'ISAC s'intégrera probablement au Comité d'engagement communautaire de la Faculté des arts (ACE).

**Attendu que** l'ACE aurait un ou deux représentants des étudiants internationaux supplémentaires qui s'ajoutent aux membres.

**Il est résolu que** le Conseil législatif de l'AÉFA envoie la question suivante au référendum d'automne :

### **Acceptez-vous d'amender la Constitution de l'AÉFA comme suit?**

12.7 Le V.-P. aux affaires externes doit :

a. Assurer la liaison avec les autres associations de la Faculté, l'AÉUM et la communauté montréalaise;

...

f. Présider les comités suivants :

i. Comité d'engagement communautaire de la Faculté des arts (ACE)

ii. Comité de parrainage

iii. ~~Commission des affaires des étudiants internationaux (ISAC)~~

### **Présentée par :**

Alice Yue, V.-P. aux affaires externes de l'AÉFA

Erik Partridge, Président de l'AÉFA